### INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

11) N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

92 01043

2 686 556

(51) Int Cl<sup>5</sup>: B 60 R 13/10

(12)

## **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1** 

- (22) Date de dépôt : 24.01.92.
- (30) Priorité :

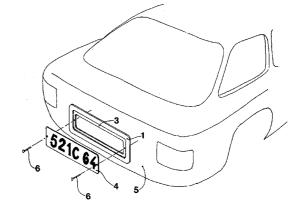
71) Demandeur(s): CAZES Maurice, Raymond, Pierre — FR.

(72) Inventeur(s): CAZES Maurice, Raymond, Pierre.

- 43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.07.93 Bulletin 93/30.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (73) Titulaire(s) :
- (74) Mandataire :
- (54) Cadre d'entourage de plaque d'immatriculation de véhicule automobile.

67 L'invention concerne un cadre d'entourage (1) de plaque d'immatriculation (4) de véhicule automobile (5) dont la principale caractéristique est qu'il ne recouvre pas la plaque.

Il est constitué en deux parties: le cadre proprement dit (1) et sa partie de fixation (3) qui peuvent constituer une pièce unique ou deux pièces séparées venant s'assembler, la partie de fixation venant s'intercaler entre la plaque et le véhicule automobile, les plaque, partie de fixation et véhicule étant rendus solidaires par vis, rivets ou tout autre moyen (6).



FR 2 686 556 - A1



#### DESCRIPTION

- 5 La présente invention concerne un cadre d'entourage (1) des plaques d'immatriculation (4) avant et arrière des véhicules automobiles, destiné à porter des textes, graphismes, logos, etc...à but publicitaire, décoratif ou autre (2).
- 10 Ce type de dispositif existe déjà mais a pour inconvénient majeur de venir en applique sur la plaque et de ce fait de la recouvrir partiellement, ce qui est interdit par la loi.
- Le dispositif selon l'invention permet d'y remédier en 15 intercalant sa partie de fixation (3) entre la plaque (4) et le véhicule automobile (5).
  - De ce fait la plaque reste entièrement visible et par conséquent conforme au code de la route.
  - La fixation du cadre au véhicule par vis ou rivets (6)
- 20 est alors réalisée en même temps que celle de la plaque, évitant ainsi des trous supplémentaires.
  - Selon les modes particuliers de réalisation, la partie entourant la plaque peut avoir des dimensions, des formes, des couleurs, un aspect variables suivant
- 25 l'utilisation qui en est faite ou les nécessités de sa fabrication. La partie de fixation, cachée par la plaque, peut avoir l'aspect d'une semelle pleine ou évidée totalement ou partiellement (3), être constituée par des oreilles au droit des trous de fixation ou
- 30 avoir toute autre forme. Cette partie peut également ne pas exister, le cadre étant alors fixé indépendamment de la plaque.
  - Enfin la partie de fixation et le cadre d'entourage peuvent être deux éléments séparés, le premier étant
- 35 fixé lors de la mise en place de la plaque et le second venant se relier au premier par tout moyen : vis, rivet, colle, clip, etc...

2

#### REVENDICATIONS

5 1 - Cadre d'entourage de plaque d'immatriculation de véhicule automobile caractérisé en ce que sa partie de fixation (3) s'intercale entre la plaque (4) et le véhicule automobile (5).

2 - Cadre d'entourage de plaque d'immatriculation de 10 véhicule automobile selon la revendication 1 caractérisé en ce que le cadre et sa partie de fixation sont indépendants et viennent se relier par tout moyen d'assemblage.

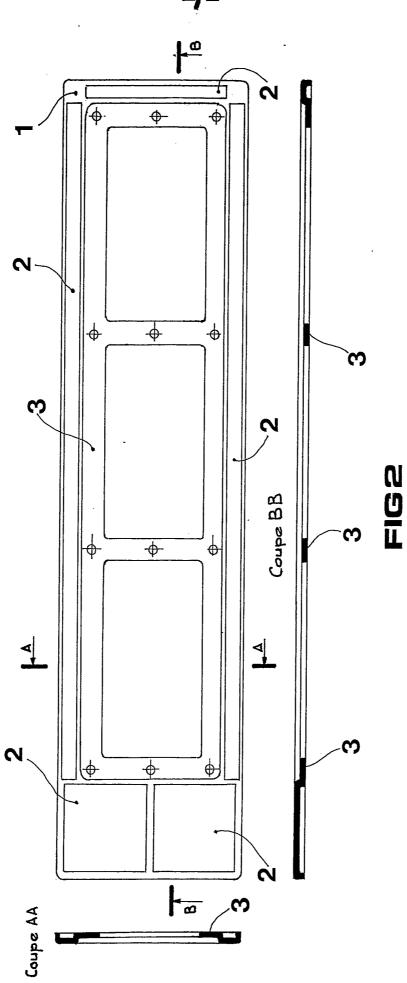
15

20

25

30

35



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL

PROPRIETE INDUSTRIELLE

de la

#### RAPPORT DE RECHERCHE

No d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9201043 473267 FA

Catégorie	Citation du document avec indication, en des parties pertinentes		la demande aminée	
х	DE-U-7 318 330 (STEINRATHS)	1		
	* figures 1,2 *			
x	DE-U-1 988 495 (MUMKEN)	1		
	* page 1, alinéa 3; figure 1 *			
x	DE-U-8 912 580 (PEDERSEN)	1		
	* page 5, alinéa 7 - page 7, ligr 1,2 *	ie 6; figures		
Ì				
				DOMAINES TECHNIQUE RECHERCHES (Int. Cl.5
				B60R
				Warran Indoor
Date		chèvement de la recherche 2 SEPTEMBRE 1992	BLUR	Examinateur TON M.D.
(	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à E : document de brevet l	i la base de l'i bénéficiant d'i	invention une date antérieure
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons  & : membre de la même famille, document correspondant		

1